

J Br. B

103

H43

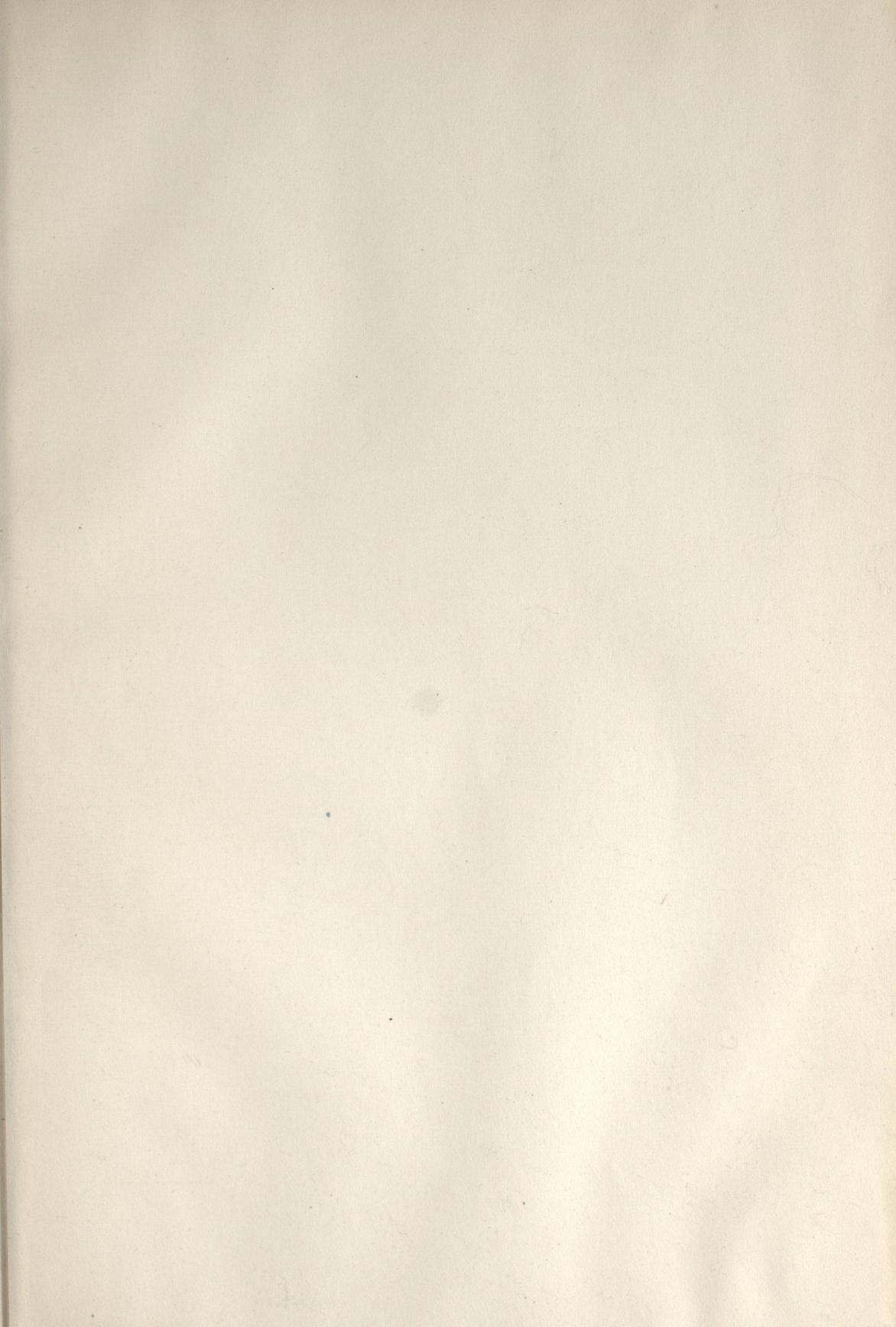


J
103
H43
1939

CANADA. PARLEMENT. SENAT.

Procès-verbaux.

(session spéciale)



86616

403

No 1

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Jeudi 7 septembre 1939

Le Sénat se réunit aujourd'hui, à deux heures et demie de l'après-midi, pour la cinquième session du dix-huitième Parlement du Canada, convoqué par proclamation.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),	Fauteux,	MacArthur,	Pope,
Ballantyne,	Foster,	Macdonald	Prévost,
Barnard,	Gillis,	(Richmond-Cap-	Quinn,
Beaubien,	Gordon,	Breton-Ouest),	Rainville,
Black,	Graham,	Macdonald	Rhodes,
Blondin,	Green,	(Cardigan),	Riley,
Bourgeois,	Griesbach,	Marcotte,	Robicheau,
Bourque,	Haig,	Marshall,	Robinson,
Buchanan,	Hardy,	McDonald	Sauvé,
Calder,	Harmer,	(Shédiac),	Sharpe,
Cantley,	Horsey,	McGuire,	Sinclair,
Chapais	Hugessen,	McLennan,	Smith (Victoria-
(sir Thomas),	Hughes,	McMeans,	Carleton),
Copp,	Jones,	McRae,	Smith
Coté,	King,	Meighen,	(Wentworth),
Dandurand,	Lacasse,	Michener,	Sutherland,
Dennis,	Lambert,	Molloy,	Tanner,
Donnelly,	Laird,	Moraud,	Taylor,
Duff,	Léger,	Mullins,	Turgeon,
Fallis,	L'Espérance,	Murdock,	Webster,
Farris,	Little,	Paquet,	White,
	Lynch-Staunton,	Parent,	Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général, pour lui apprendre que Son Excellence le Gouverneur général se rendrait à la Chambre du Sénat pour ouvrir la cinquième session du Parlement du Dominion, aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place au Trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la cinquième session du dix-huitième Parlement par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Comme vous ne le savez que trop, tous les efforts tentés en vue de maintenir la paix en Europe ont échoué. Le Royaume-Uni, pour honorer des engagements souscrits avec l'intention d'éviter les hostilités, a été entraîné dans une guerre avec l'Allemagne. Vous avez été convoqués le plus tôt possible afin que le Gouvernement puisse obtenir l'autorisation de prendre les mesures nécessaires à la défense du Canada, et à la collaboration dans la lutte entreprise résolument contre toute nouvelle agression, et afin d'empêcher le recours à la force plutôt qu'aux méthodes pacifiques dans le règlement des différends internationaux. Déjà la milice, le service naval et le corps d'aviation ont été appelés en service actif. Des dispositions additionnelles, relatives à la défense de nos côtes et à notre sécurité intérieure, ont été prises en conformité de la loi des mesures de guerre et d'autres pouvoirs existants. Vous serez saisis sans délai de propositions visant à rendre plus efficace l'effort du Canada.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez appelés à étudier les prévisions budgétaires des dépenses qu'a déjà causées ou que causera l'état de guerre actuel.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Point n'est besoin de souligner l'extrême gravité de l'heure. Il n'en a guère été de plus critique dans l'histoire du monde. La population du Canada fait face à la crise avec la même force d'âme qui, présentement, soutient les peuples du Royaume-Uni et d'autres nations du Commonwealth britannique. Mes ministres sont convaincus que le Canada est disposé à s'unir en un effort national pour défendre de son mieux les libertés et les institutions qui constituent un patrimoine commun.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Dandurand présente au Sénat un bill, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Ledit bill est lu pour la première fois.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a en main une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône, et

L'honorable Président en donne lecture.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la Table:

Copies de Documents relatifs aux Préliminaires de la Guerre, septembre 1939. (Editions anglaise et française).

(a) Communications échangées entre le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni et le Gouvernement du Reich allemand, du 22 août au 1er septembre 1939, et déclarations faites à la Chambre des communes par le premier ministre du Royaume-Uni.

(b) Messages adressés par le premier ministre du Canada aux chefs de certains Etats européens en août 1939 et réponses à ces messages.

Copies des Arrêtés en conseil d'urgence, etc.

Arrêtés en conseil C.P. Nos:

- 2389—Re: Emission d'un mandat spécial de \$8,918,930 pour les dépenses de la force navale, de la milice et de l'aviation.
- 2396—Règlements pour appeler la milice sous les drapeaux, en vertu de l'article 63 de la loi de la milice.
- 2397—Re: Achat d'avions, de pièces de rechange et autres accessoires, jusqu'à occurrence de \$7,500,000.
- 2412—Re: Contrôle de la marine marchande.
- 2413—Re: Mandat de \$1,453,000 pour le paiement pendant trente jours du personnel de la milice, transport, rations, services du génie et achat d'approvisionnements.
- 2434—Re: Approbation des règlements et recommandations pour le paiement de la solde et des allocations des forces territoriales du Canada.
- 2441—Re: Engagement de groupes et de personnel des forces actives auxiliaires de l'aviation et de la réserve aérienne.
- 2471—Mandat de \$150,000 au sujet des précautions à prendre contre les raids aériens.
- 2474—Organisation de sous-comités du conseil.
- 2475—Mandat de \$536,600 pour faire face aux dépenses relatives au transport des unités de la force aérienne royale du Canada jusqu'au littoral de l'Atlantique et afin d'enrôler, pour fins d'entraînement des recrues pour l'aviation, pendant une période de trente jours.
- 2476—Proclamation relative à la convocation du Parlement, le 7 septembre, 1939.
- 2477—Re: Proclamation relative à l'état de guerre appréhendée.

- 2478—Plaçant en service actif les forces navales de réserve du Canada.
- 2479—Plaçant en service actif les forces navales permanentes.
- 2480—Re: Mandat au montant de \$5,345,590 pour placer l'armée active et permanente de l'air sur pied de paix complet.
- 2481—Décret arrêtant les règlements de la Censure.
- 2482—Plaçant la milice active sur pied de guerre.
- 2483—Décret arrêtant les règlements relatifs à la défense du Canada.
- 2484—Nouvel enrôlement d'anciens constables de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.
- 2485—Nommant comme Régistraire général des aubains des pays ennemis, le Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.
- 2489—Institution d'un Tribunal des Prises.
- 2491—Règlements relatifs aux pensions.
- 2495—Mandat au montant de \$50,000 pour défrayer l'emploi d'un personnel de surnuméraires civils qui rempliront des fonctions urgentes.
- 2496—Re: Censure relative aux compagnies de télégraphie sous-marine, de radio, de télégraphe et de téléphone, ou à la mise en circulation de matières prohibées.
- 2498—Re: l'expression "Armée du Canada en service actif" dont on devra se servir au lieu de l'expression: "Armée de campagne du Canada".
- 2499—Règlements de la censure, 1939.
- 2500—Re: appel des unités, formations et détachements de l'Armée auxiliaire active de l'Air.
- 2504—Le gouvernement du Royaume-Uni applique le système d'assurance des risques de guerre aux navires britanniques enregistrés au Canada.
- 2506—Re: La censure des postes.
- 2507—Pour placer en service actif des corps de dépôt de la milice active.
- 2511—Autorisation pour appeler sous les drapeaux les officiers et les aviateurs de la force aérienne de réserve au besoin.
- 2513—Organisation du comité de coordination de la censure.
- 2514—Re: Les membres des forces navales, de la milice et de l'aviation royale du Canada peuvent garder leurs fonctions d'employés de l'Etat, si leurs ministères le demandent.
- 2515—Nomination de Walter S. Thompson comme président du comité de coordination de la Censure.
- 2516—Mise en force des règlements relatifs au prix des denrées, du combustible et d'autres commodités nécessaires à l'existence.
- 2520—Nomination du Conseil des prix de guerre et du commerce.
- 2521—Incarcération des aubains ennemis.
- 2524—Contrôle de la marine marchande.
- 2525—Les employés de la Corporation de Radio-Canada, de la commission des ports nationaux, des services de transport maritime du Canadien-National, des lignes canadiennes aériennes, des compagnies de chemins de fer et de télégraphe du Canada peuvent rester à leurs postes, si leurs chefs de département le demandent.
- 2532—Appel en service actif de certaines unités, de groupements et de détachements des forces aériennes auxiliaires actives.
- 2533—Transfert de certains navires du gouvernement canadien au service naval. La loi de discipline sur les navires de l'Etat ne s'y applique pas.
- 2548—Organisation du comité des allocations aux personnes à charge.
- 2549—Nomination d'un bureau de censure des câbles et des messages par radio trans-océanique, avec une liste de rémunération.

- 2562—Règlements de censure—S'appliquant à la mise en circulation de publications prohibées et à la censure des journaux.
- 2563—Règlements de censure—S'appliquant au fonctionnement, aux bureaux, au travail et à la propriété des postes de radiotélégraphie ou de radiotéléphonie, aux postes d'émission radiotélégraphique et autres genres de postes de radio.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Ordonné: Que tous les sénateurs présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat, et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans la Chambre du Sénat selon qu'il le jugera nécessaire.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi 8 septembre 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour vendredi, 8 septembre 1939

No 1.

7 septembre—Prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la cinquième session du dix-huitième Parlement.
—(L'honorable sénateur Lambert).

No 2

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi 8 septembre 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont :

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Fauteux,	MacArthur,	Pope,
(sir Allen),	Foster,	Macdonald	Prévost,
Ballantyne,	Gillis,	(Richmond-Cap-	Quinn,
Barnard,	Gordon,	Breton-Ouest),	Rainville,
Beaubien,	Graham,	Macdonald	Rhodes,
Black,	Green,	(Cardigan),	Riley,
Blondin,	Griesbach,	Marcotte,	Robicheau,
Bourgeois,	Haig,	Marshall,	Robinson,
Bourque,	Hardy,	McDonald	Sauvé,
Buchanan,	Harmer,	(Shédiac),	Sharpe,
Calder,	Horsey,	McGuire,	Sinclair,
Cantley,	Hugessen,	McLennan,	Smith (Victoria-
Chapais	Hughes,	McMeans,	Carleton),
(sir Thomas),	Jones,	McRae,	Smith
Copp,	King,	Meighen,	(Wentworth),
Coté,	Lacasse,	Michener,	Sutherland,
Dandurand,	Lambert,	Molloy,	Tanner,
Dennis,	Laird,	Morand,	Taylor,
Donnelly,	Léger,	Mullins,	Turgeon,
Duff,	L'Espérance,	Murdoch,	Webster,
Fallis,	Little,	Paquet,	White,
Farris,	Lynch-Staunton,	Parent,	Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

A l'appel de l'Ordre du jour, pour la prise en considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la cinquième session du dix-huitième Parlement, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que quand le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Samedi 9 septembre 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour samedi, 9 septembre 1939

No 1.

7 septembre—Prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la cinquième session du dix-huitième Parlement.
—(L'honorable sénateur Lambert).

No 3

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Samedi 9 septembre 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Fauteux,	Macdonald	Prévost,
(sir Allen),	Foster,	(Richmond-Cap-	Quinn,
Ballantyne,	Gordon,	Breton-Ouest),	Rainville,
Barnard,	Graham,	Macdonald	Rhodes,
Beaubien,	Green,	(Cardigan),	Riley,
Black,	Griesbach,	Marcotte,	Robicheau,
Blondin,	Haig,	Marshall,	Robinson,
Bourgeois,	Harmer,	McDonald	Sauvé,
Bourque,	Horner,	(Shédiac),	Sharpe,
Buchanan,	Horsey,	McLennan,	Sinclair,
Calder,	Hugessen,	McMeans,	Smith (Victoria-
Cantley,	Hughes,	McRae,	Carleton),
Chapais	Jones,	Meighen,	Smith
(sir Thomas),	King,	Michener,	(Wentworth),
Copp,	Lacasse,	Molloy,	Sutherland,
Coté,	Lambert,	Moraud,	Tanner,
Dandurand,	Laird,	Mullins,	Taylor,
Dennis,	Léger,	Murdock,	Turgeon,
Donnelly,	L'Espérance,	Paquet,	Webster,
Duff,	Little,	Parent,	White,
Fallis,	MacArthur,	Pope,	Wilson
Farris,			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Dandurand lit la déclaration ci-dessous, faite par le très honorable premier ministre:—

“Je tiens à exposer à la Chambre la procédure que le Gouvernement entend suivre pour donner suite à la décision du Parlement touchant la participation du Canada à la guerre.

L'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône sera considérée non seulement comme une approbation dudit discours, mais encore comme une approbation de la politique ministérielle de participation immédiate à la guerre, que j'ai exposée hier.

Si l'Adresse en réponse au discours du trône est adoptée, le Gouvernement verra sans retard à lancer une proclamation formelle déclarant l'état de guerre entre le Canada et le Reich allemand.”

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat prend en considération le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement.

L'honorable sénateur Lambert, appuyé par l'honorable sénateur Prévost, propose:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le très honorable baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria, membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, en Parlement assemblés, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, et

La question d'agrément étant posée sur ladite motion, elle est résolue par l'affirmative, et il est

Ordonné: Que ladite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres de l'honorable Conseil privé.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi 11 septembre 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour lundi, 11 septembre 1939

No 4

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi 11 septembre 1939

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Fauteux,	Macdonald	Quinn,
(sir Allen),	Foster,	(Richmond-Cap-	Rainville,
Ballantyne,	Gordon,	Breton-Ouest),	Rhodes,
Barnard,	Graham,	Macdonald	Riley,
Black,	Green,	(Cardigan),	Robicheau,
Blondin,	Griesbach,	Marcotte,	Robinson,
Bourgeois,	Haig,	Marshall,	Sauvé,
Bourque,	Hardy,	McDonald	Sharpe,
Buchanan,	Harmer,	(Shédiac),	Sinclair,
Calder,	Hugessen,	McGuire,	Smith (Victoria-
Cantley,	Hughes,	McLennan,	Carleton),
Chapais	Jones,	McRae,	Smith
(sir Thomas),	King,	Michener,	(Wentworth),
Copp,	Lambert,	Molloy,	Sutherland,
Coté,	Laird,	Moraud,	Tanner,
Dandurand,	Léger,	Mullins,	Taylor,
Donnelly,	L'Espérance,	Murdock,	Turgeon,
Duff,	Little,	Paquet,	Webster,
Fallis,	Lynch-Staunton,	Pope,	White,
Farris,	MacArthur,	Prévost,	Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la Table:

Copies des Arrêtés en conseil d'urgence additionnels, comme suit:

Arrêtés en conseil C.P. Nos:

2512. Au sujet du commerce avec l'ennemi et de la façon de traiter les propriétés des ennemis.

2580. Au sujet de la nomination de M. Oswald Mayrand comme membre du comité de coordination de la Censure.

2581. Au sujet de l'affranchissement de la correspondance du comité de coordination de la censure.

2584. Au sujet du traitement des membres du service civil qui s'enrôleront dans les troupes de défense.

2586. Règlements additionnels concernant le commerce avec l'ennemi.

2590. Au sujet du transfert de l'enregistrement des aéronefs.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (4), intitulé: "Loi accordant aide à Sa Majesté pour la défense nationale et la sécurité".

Ledit bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième et la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ledit bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 12 septembre 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, 12 septembre 1939

No 5

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mardi 12 septembre 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Foster,	Macdonald	Pope,
Aylesworth	Gordon,	(Richmond-Cap-	Prévost,
(sir Allen),	Graham,	Breton-Ouest),	Quinn,
Ballantyne,	Green,	Macdonald	Rainville,
Barnard,	Griesbach,	(Cardigan),	Rhodes,
Black,	Haig,	Marcotte,	Riley,
Blondin,	Hardy,	Marshall,	Robicheau,
Bourgeois,	Harmer,	McDonald	Robinson,
Bourque,	Horsey,	(Shédiac),	Sauvé,
Buchanan,	Hugessen,	McGuire,	Sharpe,
Calder,	Hughes,	McLennan,	Sinclair,
Cantley,	Jones,	McMeans,	Smith (Victoria-
Chapais	King,	McRae,	Carleton),
(sir Thomas),	Lacasse,	Meighen,	Smith
Copp,	Lambert,	Michener,	(Wentworth),
Coté,	Laird,	Molloy,	Sutherland,
Dandurand,	Léger,	Moraud,	Tanner,
Donnelly,	L'Espérance,	Mullins,	Taylor,
Duff,	Little,	Murdock,	Turgeon,
Fallis,	Lynch-Staunton,	Paquet,	Webster,
Farris,	MacArthur,	Parent,	White,
Fauteux,			Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (2), intitulé: "Loi constituant en corporation le Fonds patriotique canadien", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième et pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes, pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

Comme il est six heures, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un bill (6), intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième et pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes, pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un bill (7), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième et pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes, pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un bill (8), intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu pour la deuxième fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour, pour troisième lecture, à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un bill (9), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Impôt de guerre sur le revenu", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu pour la deuxième fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour, pour troisième lecture, à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un bill (5), intitulé: "Loi concernant un département des munitions et de l'approvisionnement", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour, pour deuxième lecture, à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un bill (10), intitulé: "Loi modifiant la Loi des traitements", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour, pour deuxième lecture, à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un bill (11), intitulé: "Loi sur les œuvres de bienfaisance relatives à la guerre", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu pour la deuxième fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour, pour troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un bill (12), intitulé: "Loi de taxation sur les surplus de bénéfices", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour, pour deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que quand le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à demain, à dix heures et demie de l'avant-midi.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 13 septembre 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, 13 septembre 1939

No 1.

12 septembre—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 8), intitulé: "Loi modifiant la loi spéciale des revenus de guerre".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

12 septembre—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 9), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu".—(L'hon. sénateur Dandurand).

No 3.

12 septembre—Troisième lecture du Bill 11 intitulé: "Loi concernant les contributions charitables de guerre".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 4.

12 septembre—Reprise du débat sur la deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 5), intitulé: "Loi concernant un ministère des munitions et achats".—(L'honorable sénateur Black).

No 5.

12 septembre—Deuxième lecture du Bill 10 intitulé: "Loi modifiant la Loi des salaires".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 6.

12 septembre—Deuxième lecture du Bill 12, intitulé: "Loi de l'impôt sur le surplus des profits".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 6

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi 13 septembre 1939

Dix heures et demie de l'avant-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fauteux,	Macdonald	Prévost,
Aylesworth	Foster,	(Richmond-Cap-	Quinn,
(sir Allen),	Gillis,	Breton-Ouest),	Rainville,
Ballantyne,	Gordon,	Macdonald	Rhodes,
Barnard,	Graham,	(Cardigan),	Riley,
Beaubien,	Green,	Marcotte,	Robicheau,
Black,	Griesbach,	Marshall,	Robinson,
Blondin,	Haig,	McDonald	Sauvé,
Bourgeois,	Harmer,	(Shédiac),	Sharpe,
Bourque,	Horsey,	McGuire,	Sinclair,
Buchanan,	Hugessen,	McLennan,	Smith (Victoria-
Calder,	Hughes,	McMeans,	Carleton),
Cantley,	Jones,	McRae,	Smith
Chapais	King,	Meighen,	(Wentworth),
(sir Thomas),	Lacasse,	Michener,	Sutherland,
Copp,	Lambert,	Molloy,	Tanner,
Coté,	Laird,	Moraud,	Taylor,
Dandurand,	Léger,	Mullins,	Turgeon,
Donnelly,	L'Espérance,	Murdock,	Webster,
Duff,	Little,	Paquet,	White,
Fallis,	Lynch-Staunton,	Parent,	Wilson
Farris,	MacArthur,	Pope,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la Table:

Copies d'autres arrêtés en conseil d'urgence, comme suit:

Arrêtés en conseil, C.P. Nos:—

- 2588—Nomination du Lieut.-Col. Henri Desrosiers et du Lieut.-Col. K. S. Maclachan comme sous-ministres intérimaires conjoints de la Défense nationale.
- 2595—Pour placer tous les officiers et autres gradés de la Réserve navale royale du Canada et de la Réserve navale royale volontaire du Canada en service actif.
- 2596—Pour mettre de côté la limite d'âge d'enrôlement dans la marine royale du Canada, dans la Réserve navale royale du Canada et dans la réserve navale royale volontaire du Canada.
- 2620—Pour organiser le bureau des offres de service de guerre sous la juridiction du comité de renseignements du public.
- 2621—Pour établir un comité des approvisionnements agricoles.
- 2622—Pour nommer les membres du comité des approvisionnements agricoles.
- 2625—Pour modifier les règlements de la Commission des Prix de guerre et du Commerce et pour y ajouter des membres.
- 2626—Pour autoriser la proclamation de l'état de guerre entre le Canada et le Reich allemand, le et à partir du 10 septembre, 1939.
- 2636—Pour modifier l'arrêté du conseil, C.P. 2620, en date du 9 septembre, 1939, et pour appeler le bureau qui y est mentionné sous le nom de "Bureau d'enregistrement du service volontaire", au lieu de "Bureau des offres de service de guerre".

Suivant l'Ordre du jour, le bill (8), intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (9), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (11), intitulé: "Loi sur les œuvres de bienfaisance relatives à la guerre", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (5), intitulé: "Loi concernant un département des munitions et de l'approvisionnement", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit bill soit déféré au comité plénier séance tenante.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité plénier pour étudier ledit bill.

(En comité)

Après quelque temps, le Sénat reprend sa séance et

L'honorable sénateur Robinson, dudit comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu pour la troisième fois.

La question d'agrément étant posée,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (10), intitulé: "Loi modifiant la Loi des traitements", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (12), intitulé: "Loi de l'impôt sur le surplus des profits" est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit bill soit déféré au comité plénier séance tenante.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité plénier pour étudier ledit bill.

(En comité)

Après quelque temps, le Sénat reprend sa séance et

L'honorable sénateur Copp, dudit comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu pour la troisième fois.

La question d'agrément étant posée,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill, sans amendement.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication de l'adjoint du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, le 13 septembre 1939.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui à 1 h. 15 de relevée, en vue de proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Adjoint du secrétaire du Gouverneur général.

A Son Honneur le Président
du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que cette communication soit déposée sur la table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du trône.

Son Honneur le Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que

“C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.”

La Chambre des communes étant venue,

Le Greffier lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi constituant en corporation le Fonds patriotique canadien.

Loi modifiant le tarif des douanes.

Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi concernant un ministère des munitions et achats.

Loi modifiant la Loi des traitements.

Loi concernant les œuvres de bienfaisance relatives à la guerre.

Loi de l'impôt sur le surplus des profits.

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

“Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.”

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit:

“PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

“Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant:

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Le greffier lit le titre de ce bill.

A ce bill la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants:

“Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la cinquième session du dix-huitième Parlement du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie au nom de Sa Majesté le roi de la façon avec laquelle vous avez satisfait aux exigences de la période critique que nous traversons. Par la sanction de mesures nécessaires à la défense du Canada, vous avez accompli un devoir national essentiel. En pourvoyant volontairement à la collaboration efficace du Canada aux côtés de la Grande-Bretagne et de la France dans une guerre dont le but est de résister à l'agression, vous avez pris une décision d'une extrême importance. La promptitude avec laquelle vous avez agi démontre indubitablement qu'un peuple libre, par l'intermédiaire de ses représentants à un parlement libre, peut faire face aux graves et pressantes nécessités de la guerre.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie des crédits que vous avez votés pour répondre aux besoins résultant de l'état de guerre.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La population du Canada, je le sais, affrontera l'avenir avec calme et un courage résolu. Les jours de tension et d'anxiété que lui réserve l'avenir constitueront inévitablement une suprême épreuve de persévérance et de détermination nationales.

En clôturant cette session spéciale de guerre, je prie la Divine Providence, dans sa sagesse infinie, de protéger et guider le pays, uni en un effort suprême pour aider à la défense et à la sauvegarde des libertés du genre humain.

Son Honneur, l'Orateur du Sénat, dit alors:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est le bon plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce Parlement soit prorogé jusqu'au lundi, le vingt-troisième jour d'octobre prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'au lundi, le vingt-troisième jour d'octobre prochain.

